Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026028-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/02/2026

L'an 2026 et le 20 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, GRU Nathalie, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick (Arrivée à 18h53), SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, ROUSSEL Yvon, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUPEZ Marie-Laure à M CARLETTO René, HOUSSIN Yvette à MME GRU Nathalie, M. GUISSE Jean-Claude à M BLANCHARD Michel
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, M. LE JONCOUR Antoine
Secrétaire de séance : Mme Yvette HOUSSIN

14. 2026 -028 ENSEIGNEMENT (8.1) - Crédits ouverts aux écoles publiques - Activités scolaires

Il est exposé à l'assemblée qu'il convient de déterminer le montant forfaitaire de l'allocation 2026, pour activités non programmées pour les établissements scolaires publics. Il est proposé l'application d'un forfait par élève de 5,45€, selon les effectifs au 1er janvier 2026 fournis par les directions d'établissements :

Ecoles Publiques	Effectifs (01/01/2026)	Forfait	TOTAL
Schoelcher élémentaire	113	5,45	615.85
Brocéliande élémentaire	65	5,45	354.25
Sous total élémentaire	*178*		*970.10*
Schoelcher maternelle	49	5,45	267.05
Brocéliande maternelle	47	5,45	256.15
Sous total Maternelle	*96*		*523.20*
TOTAL	**274**		**1493.3**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter cette délibération.
DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A la majorité (pour : 26 contre : 0 abstention : 0)

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER ★ 56380 (Morbihan) ★

Jean-Luc BLEHER